

## PROJET RÉFÉRENT

# Appui à l'engagement du contrat de relance et de transition de la communauté de communes du sud Mayotte (976)



### CONTACT

✉ [relation-clients-outremer@cerema.fr](mailto:relation-clients-outremer@cerema.fr)

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Stratégies, résilience et projets de transition

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Établissement public de coopération intercommunale depuis 2015, la CCSud regroupe les communes de Bandré, Bouéni, Chirongui et Kani-Kéli, représentant 31 000 habitants. La CCSud a signé son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) le 11 mars 2022, s'appuyant sur le projet de territoire validé en 2019. Doté d'un budget de 293 millions d'euros, le CRTE comporte 72 projets retenus, dont 60 % touchent au tourisme et à l'attractivité du territoire. Ces projets sont répartis en cinq grandes orientations :

- **Affirmer l'ouverture, l'accessibilité et l'attractivité** de la CCSud.
- **Se positionner comme un territoire touristique authentique**, à taille humaine et original.
- **Structurer des filières économiques** localement, dans une approche globale, transversale et respectueuse de l'environnement.
- **Coconstruire un territoire solidaire**, fondé sur les valeurs de l'humanité, de la culture mahoraise et tourné vers l'avenir.
- **Identifier, préserver et valoriser** les ressources locales et les biens communs.

La CCSud a sollicité l'appui du Cerema pour consolider son projet de territoire et prioriser les actions selon les objectifs de la transition écologique, ainsi que pour mettre en place des modalités de suivi permettant de faire vivre son CRTE.

La mise en œuvre efficace du CRTE repose sur trois étapes clés :

- **Partager la connaissance des enjeux et vulnérabilités** du territoire, y compris les risques liés au changement climatique.

- **Hiérarchiser les projets du CRTE**, grâce à une concertation entre les acteurs.
- **Mettre en place une animation et un suivi du contrat**, en mobilisant les partenaires.

L'intervention du Cerema vise à faire progresser le territoire dans sa trajectoire de développement tout en garantissant sa transition écologique.

## **LA RÉPONSE DU CEREMA**

L'accompagnement du Cerema vise à faire progresser le territoire dans sa trajectoire de développement tout en assurant sa transition écologique.

L'intervention se décline en quatre phases :

### **Phase 1 : Analyse et partage des enjeux du territoire**

- Analyse croisée des documents cadres pour identifier les convergences et les difficultés.
- Entretiens avec la CCSud et les communes pour préciser les besoins, attentes et enjeux locaux.
- Synthèse et restitution des résultats de cette phase.

### **Phase 2 : Mobilisation des acteurs**

- Atelier introductif sur la résilience territoriale.
- Atelier d'identification des principaux défis à relever.
- Synthèse et restitution des conclusions de cette mobilisation.

### **Phase 3 : Priorisation des actions**

- Proposition d'une méthodologie d'analyse et d'évaluation des actions recensées (via une matrice multicritère en lien avec la Boussole de la Résilience et/ou les Objectifs de Développement Durable - ODD).
- Présentation des travaux et animation d'un temps d'échange pour appropriation de la méthodologie et des résultats.
- Synthèse et restitution des actions priorisées.

### **Phase 4 : Assistance à la mise en place de l'outil d'aide à la décision**

- Avis technique sur la notation des actions proposées.
- Présentation aux élus de la CCSud pour encourager une nouvelle priorisation.

## **LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET**

Communauté de communes du Sud Mayotte

Direction Outre-Mer  
Jonathan Priester - Directeur de projet  
Bérengère Mercier - Directrice de projet  
Résilience  
Thomas Dippe - Chef de projet sobriété  
foncière et territoires durables

## **LE CALENDRIER**

Début : 17/04/23 - Fin : 17/10/24